

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

**Séance du 21 février 2014**

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 27 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Patrick BORE - Vincent BURRONI - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Vincent COULOMB - Patrick GHIGONETTO - Jean-Pierre GIORGI - Michel ILLAC - Marie-Louise LOTA - Christophe MASSE - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Bernard MOREL - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Pierre SEMERIVA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Claude VALLETTE - Jean VIARD.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

François FRANCESCHI représenté par Christophe MASSE - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Antoine ROUZAUD représenté par Bernard MOREL.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Patricia COLIN - Eric DIARD - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Eric LE DISSES - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Renaud MUSELIER - Jérôme ORGEAS - Myriam SALAH-EDDINE - Philippe SAN MARCO - Martine VASSAL.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

### **FCT 007-007/14/BC**

#### **■ Définition d'emplois créés à la nomenclature DPRH 14/10969/BC**

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Conformément aux dispositions de l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, il convient de définir les missions, ainsi que le niveau de recrutement et de rémunération relatifs à des emplois créés à la nomenclature de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

#### **Le Bureau de la Communauté,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

**Signé le 21 Février 2014**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 24 Février 2014**

- Le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emploi des Attachés Territoriaux ;
- Le décret n°90-126 du 9 février 1990 portant statut particulier du cadre d'emploi des Ingénieurs Territoriaux ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération du Bureau de Communauté FAG 06/448/BC du 13 juillet 2006 relative à la définition d'emplois créés à la nomenclature ;
- Les délibérations relatives à la nomenclature des emplois de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004-314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil au Bureau et au Président.

### **Sur le rapport du Président,**

### **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

#### **Considérant**

- Que parmi les emplois vacants créés à la nomenclature, il convient de définir trois postes.

#### **Après en avoir délibéré :**

#### **Décide**

#### **Article 1 :**

Sont approuvées les définitions d'emplois suivantes :

- Chef de projet Informatique (Direction de Pôle Système d'Information)
- Chargé de projets (Direction de la Planification de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Foncier)
- Chargé de mission Entreprises (Direction de pôle Economie et Attractivité du Territoire)

1/ Chef de projet Informatique inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des Ingénieurs Territoriaux, et rattaché à la Direction Informatique.

Description du poste : Sous l'autorité du chef de service Etudes et Développement :

- Rédaction des spécifications fonctionnelles et techniques détaillées des projets informatiques,
- Rédaction des dossiers de consultation des entreprises,
- Définition des tests de recette,
- Pilotage de la réalisation ou de l'intégration,
- Organisation, coordination et animation de l'équipe projet,
- Organisation de la maintenance et du support utilisateur,
- Préparation et organisation de la formation des utilisateurs,
- Communication de la mise en place du projet,
- Contrôle de qualité et de performance des systèmes livrés.

Profil : Bac+5 dans le domaine Informatique. Maîtrise à la conception et conduite d'un projet. Connaissance et application de la réglementation des marchés publics. Expérience professionnelle confirmée sur des fonctions similaires.

Rémunération : la rémunération de cet emploi sera plafonnée par référence au dernier échelon du grade d'Ingénieur Territorial et au régime indemnitaire y afférent.

2/ Chargé de projets inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des Attachés Territoriaux, et rattaché à la Direction de la Planification de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Foncier.

Description du poste : Sous l'autorité du chef de service Stratégie Foncière :

- Lancement et poursuite d'un observatoire des marchés fonciers,
- Exploitation des données foncières (statistiques et rapports) à l'intérieur des territoires de projets du SCOT (DIA, permis, DVF et autres données en cours d'acquisition),
- Suivi des outils de prospective foncière en matière d'habitat et d'économie,
- Participation en phase pré-opérationnelle des opérations d'aménagement pour les aspects fonciers : réalisation d'études typologiques avec analyse du tissu et des marchés fonciers,
- Participation au pilotage et à la mise en œuvre d'un partenariat avec l'Etablissement Public Foncier.

Profil : Master en Droit. Expérience dans le domaine de l'analyse des marchés immobiliers et fonciers. Bonne pratique des SIG, de la CAO, DAO et des outils informatiques. Connaissance des outils fonciers et pratique de l'analyse spatiale.

Rémunération : la rémunération de cet emploi sera plafonnée par référence au dernier échelon du grade d'Attaché Territorial et au régime indemnitaire y afférent.

3/ Chargé de mission Entreprises inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des Attachés Territoriaux, et rattaché à la Direction de Pôle Economie et Attractivité du Territoire.

Description du poste : Sous l'autorité du chef de service Entreprises :

- Gestion de la commercialisation et de la cession des terrains des nouveaux espaces de développement économique de l'Ouest de MPM,
- Implantation et accompagnement des entreprises sur le bassin Ouest de MPM : Technoparc des Florides ...,
- Structuration d'une offre territoriale pour attirer les entreprises sur le bassin Ouest en relation avec les partenaires publics et privés,
- Animation des réseaux locaux de chefs d'entreprises et notamment ceux de l'aéronautique et du périmètre Henri Fabre...,
- Accompagnement des acteurs immobiliers sur le bassin Ouest (investisseurs, promoteurs, commercialisateurs...),
- Suivi des différentes composantes du Pôle de services et du Technocentre sur le Technoparc des Florides,
- Participation à la conception et à la mise en œuvre de supports de communication et des événementiels professionnels (MIPIM, SIMI, Forum de l'emploi, etc),
- Veille territoriale et sectorielle.

Profil : Bac+3 minimum. Connaissance approfondie du milieu de l'entreprise et des collectivités.

Rémunération : la rémunération de cet emploi sera plafonnée par référence au dernier échelon du dernier grade du cadre d'emplois et au régime indemnitaire y afférent.

## **Article 2 :**

Si ces emplois ne pouvaient être pourvus par des candidats titulaires de la Fonction Publique, ils pourraient être occupés par des agents contractuels disposant du diplôme requis pour l'accès au grade de référence dans le cadre du concours externe correspondant.

**Article 3 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2014 de la Communauté Urbaine : Sous-Politique A510 - Chapitre 012 - Fonction 020 - Nature 64111 ou par défaut, 64131.

Pour Visa,  
Le Vice-Président Délégué aux Ressources Humaines,  
Moyens Généraux, Juridique

Pour Présentation,  
Le Président Délégué de la Commission  
Fonctionnement de la Communauté urbaine

Bernard MOREL

Vincent COULOMB

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI